

## Examen civique

Prérequis	Avoir plus de 16 ans – Savoir lire et comprendre des phrases en français.
Lieu	Compiègne (60)
Durée :	45 mn
Tarif	70 € TTC / Par personne
Nombre de participant par groupe	1 à 4 personnes

L'**Examen civique** est obligatoire en France, depuis le 1er janvier 2026, dans le cadre des premières demandes de carte de séjour pluriannuelle, de carte de résident ou de naturalisation.

Cet examen est décliné en 3 versions différentes, selon vos démarches :

- Examen civique mention Carte de séjour pluriannuelle (CSP – 2 à 4 ans)
- Examen civique mention Carte de résident (CR)
- Examen civique mention Naturalisation

**NB :** Il existe différents niveaux de difficulté en fonction du titre de séjour visé (CSP, CR, naturalisation).

### Objectifs :

Obtenir le niveau demandé pour les différentes demandes citées ci-dessus.

Le test comporte **40 questions** QCM (questions à choix multiple) réparties en 5 thématiques : Principes et valeurs de la République - système institutionnel et politique - droits et devoirs - histoire géographie et culture – vivre dans la société française).

Ce test est composé de :

- **28** questions sur les connaissances des notions détaillées par thématique
- **12** mises en situation, où vous devrez appliquer ces connaissances dans un contexte (ou cas) précis.

Si le score obtenu à l'une des épreuves ne vous satisfait pas, vous pouvez vous réinscrire pour une autre session. Vous pouvez repasser le test autant de fois que souhaité en respectant un délai de carence de 2 jours entre chaque examen.

**Comment se passe l'examen ?** L'examen se déroule sur ordinateur

**Finalité :** A l'issue de l'examen, une attestation de résultat sera envoyée par mail au stagiaire. La durée de validité de cet examen est illimitée.